



Direction générale de la cohésion sociale  
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

## Synthèse de l'actualité

14 mai 2010

### Action gouvernementale

#### Nadine Morano souligne l'urgence d'une loi relative aux violences faites aux femmes

« *Il y a urgence* ». « *Une femme dans l'Ain vient encore de mourir à la suite de violences conjugales* », **Nadine Morano**, secrétaire d'Etat chargée de la famille et de la solidarité souhaite que la proposition de loi contre les violences faites aux femmes soit adoptée avant l'été. **Nadine Morano** a diffusé un communiqué le 12 mai pour indiquer qu'elle « *a téléphoné à Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat et s'est entretenue avec Monsieur Henri de Raincourt, Ministre chargé des Relations avec le Parlement, pour que la proposition de loi contre les violences faites aux femmes, soit inscrite à l'agenda du Sénat avant l'été* ». « *Les faits nous démontrent qu'il y a urgence* » souligne-t-elle avant de rappeler que « *cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité en février dernier par l'Assemblée nationale* » et que « *la lutte contre les violences faites aux femmes a été déclarée Grande Cause nationale 2010* ».



#### Le Premier ministre aux Etats généraux de la femme...

**La Lettre du Gouvernement** du 12 mai a consacré un sujet aux Etats généraux de la femme, organisés vendredi 7 mai par le magazine **Elle** (synthèses des 10 et 12 mai). A cette occasion, indique **La Lettre du Gouvernement**, « *le Premier ministre a rappelé que le combat pour l'égalité des droits entre hommes et femmes est « en partie gagné », mais « reste le combat pour les faits et dans les faits ». Car les femmes connaissent toujours au quotidien « des difficultés concrètes, parfois douloureuses auquel le gouvernement s'efforce de répondre* » ».

[Retrouver l'article et voir la vidéo sur le Portail du Gouvernement](#)

#### ... et dans les colonnes de Elle

Le Premier ministre, **François Fillon**, réagit aux propositions du livre blanc des Etats généraux de **Elle** dans une entretien publié dans l'hebdomadaire daté du 14 mai. Le journal consacre encore plusieurs pages aux Etats généraux et s'exclame : « *encore un effort, Monsieur le Premier ministre !* ». Dans son éditorial titré « *Nous n'oublierons pas* », **Valérie Toranian** revient sur « *l'incroyable émotion* » de la journée de clôture, demande « *au président de la République et au chef du gouvernement de comprendre que les demandes des femmes* » n'ont rien de corporatistes mais qu'elles « *reflètent le désir profond de repenser l'ambition d'une nation* ». « *Nous n'oublierons pas les paroles de François Fillon* » conclue-t-elle.

## Assemblée nationale

### Proposition de loi sur les violences faites aux femmes

Le 10 mai, **Danielle Bousquet**, députée des Côtes-d'Armor, Présidente de la Commission spéciale examinant la proposition de loi sur les violences faites aux femmes et 1<sup>ère</sup> signataire de la proposition de loi, a diffusé un communiqué pour souligner qu'il y avait urgence « à ce que la proposition de loi sur les violences faites aux femmes soit inscrite à l'ordre du jour du Sénat ! ». « Face à une réalité qui tue une femme tous les deux jours et demi et en brise des milliers chaque année, il est coupable de retarder son adoption » estime-t-elle. « Je réitère donc ici, à la Conférence des Présidents qui en a le pouvoir et qui se réunira le mercredi 19 mai, et au Gouvernement, la demande que je formule déjà depuis plusieurs semaines, à savoir que ce texte soit inscrit à l'ordre du jour ordinaire du Sénat avant la fin de la session, soit avant la fin juin » demande **Danielle Bousquet** avant d'expliquer : « après la communication faite autour de ce texte et des annonces du Gouvernement, des milliers de femmes sont dans l'espoir et dans l'attente de très rapidement trouver dans ce texte législatif des solutions au calvaire qu'elles vivent au quotidien, notamment grâce à la création d'une ordonnance de protection ». Et de conclure : « le combat contre la violence faite aux femmes, nous commande d'agir ici et maintenant ».



### Elargissement de l'usage du CESU et simplification de la procédure d'agrément

« Simplifier la procédure d'agrément simple pour exercer des activités de service à la personne » et « étendre l'usage du chèque emploi-service universel (CESU) comme moyen de paiement à de nouvelles activités ». Ce sont les objectifs d'un amendement voté en première lecture, le 4 mai 2010, par l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi relatif aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services (synthèse du 14 avril). La procédure d'agrément pour les associations, entreprises et auto-entrepreneurs prestataires de services à la personne est également simplifiée.

[Retrouver le dossier législatif sur le site de l'Assemblée](#)

## Sénat

### Organisation des travaux de la délégation et nomination de rapporteurs



La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat a tenu une séance le mardi 11 mai pour faire le point sur le calendrier prévisionnel de ses travaux législatifs et de contrôle, et procéder à la désignation des rapporteurs sur les deux textes dont la commission des Lois a officiellement saisi la délégation. Selon sa présidente, **Michèle André**, « le calendrier prévisionnel s'annonce plutôt chargé pour les prochaines semaines ou les prochains mois ».

[Lire le compte rendu sur le site du Sénat](#)

## Comité consultatif national d'éthique

### « Problèmes éthiques soulevés par la gestation pour autrui »

L'avis du **Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé** (CCNE) sur les « Problèmes éthiques soulevés par la gestation pour autrui (GPA) » (synthèse du 10 mai) a été mis en ligne sur le site du CCNE.

[Télécharger l'avis sur le site du CCNE](#)

## Parité politique

### Vers une sanction des partis qui ne font pas élire assez de femmes

**La Croix** du 4 mai a consacré une page à la proposition de loi de la députée UMP **Chantal Brunel**, rapporteure de l'Observatoire de la parité, qui vise « à multiplier par deux le nombre de femmes à l'Assemblée nationale dès 2012 » (synthèse du 28 avril. **NB** la proposition de loi de **Chantal Brunel** n'a pas été mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale à ce jour). Illustré par un dessin de **Deligne** (ci-dessous), l'article fait un point complet sur la proposition de loi. **La Croix** indique qu'il reste encore « à obtenir l'accord du gouvernement et du groupe UMP pour pouvoir l'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée ». « D'autant que le parti présidentiel est plutôt un mauvais élève dans ce domaine » relève le quotidien qui croit savoir que « l'exécutif, qui a besoin de trouver une solution consensuelle à la question des conseillers territoriaux, serait toutefois prêt à donner son accord ». Et d'ajouter : « on voit mal le président du groupe Jean-François Copé, qui a lui-même poussé les feux de la parité dans les conseils d'administration des entreprises, s'y opposer ». Mais le lendemain **L'Humanité** (5 mai) revenait sur le dossier de la loi sur l'élection des conseillers territoriaux qui remplaceront en 2014 les conseillers régionaux et généraux avec « une représentativité encore plus restreinte des femmes dans les futures assemblées territoriales, de 24 % à 17,3 % selon l'observatoire de la parité ». Le quotidien communiste croit savoir que « Chantal Brunel qui menait sa barque en éclaireuse n'a toujours pas déposé sa proposition, en attendant une ligne de conduite plus précise du gouvernement sur le choix du mode de scrutin ». Et entre-temps, toujours selon le journal, « le gouvernement a laissé entendre qu'il envisage un scrutin à deux tours au lieu du scrutin uninominal à un tour prévu à l'origine, ce scrutin-là bien plus défavorable à une représentation plus normale d'élues ». A suivre... (Dessin © Deligne - La Croix).



## Débat sur le port du voile intégral

### Burqa : le Conseil d'Etat contesterait une interdiction totale

Selon des informations du **Figaro** du 14 mai, le Conseil d'Etat a émis un « *avis défavorable* » au projet de loi du gouvernement d'interdiction totale du voile intégral. Dans un avis consultatif rendu le 12 mai, les Sages auraient jugé qu'« *une interdiction absolue et générale du port du voile intégral en tant que telle ne pourrait trouver aucun fondement juridique incontestable* » et qu'elle serait « *exposée à de fortes incertitudes constitutionnelles et conventionnelles* ». Depuis des mois, un certain nombre de juristes ont souligné ces risques devant la mission parlementaire, dans les colonnes des journaux ou sur internet. Dans un rapport remis le 30 mars au Premier ministre, le Conseil d'Etat émettait déjà des doutes sur une loi d'interdiction totale du voile intégral (synthèse du 9 avril). Selon **Le Figaro**, le gouvernement entend passer outre l'avis du Conseil d'Etat et présenter le 19 mai, comme prévu, le projet de loi en Conseil des ministres. Il devrait être examiné début juillet par les députés et début septembre par les sénateurs, l'objectif étant de le voir adopté définitivement à l'automne, d'après le journal. Le quotidien s'est aussi procuré l'exposé des motifs du projet de loi qui « *justifie les choix du gouvernement* », un gouvernement qui veut croire, selon **Le Figaro**, « *qu'il n'y aura pas soixante députés pour s'exposer sur la burqa en saisissant le Conseil Constitutionnel* ».

### « Burqa : la soupe parlementaire »

Dans un article mis en ligne sur son blog par **Gilles Devers**, « Burqa : la soupe parlementaire », l'avocat, usant de son style provocateur et incisif habituel, démonte la résolution parlementaire votée le 11 mai par l'Assemblée nationale (synthèse du 12 mai). Entre autres, spécialiste de l'islam, **Gilles Devers**, au risque d'« *énervé les crispés de la laïcité* » commente depuis des mois le débat sur le port du voile intégral et y a consacré plusieurs articles sur son blog, comme par exemple sur l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) du 23 février 2010 (synthèse du 12 mai).



[Retrouver le dernier article sur le blog de Gilles Devers](#)

### « Ce voile que nous jetons... »

En marge du débat, **Jean Picq**, professeur à Sciences-Po, signe une tribune dans **La Croix** du 4 mai, sur « *l'immense voile que nous jetons sur les cités de banlieue* ». « *Le devoir de la nation n'est-il pas de soigner la blessure béante qu'elle porte sur son propre corps ?* » nous interroge-t-il. En conclusion de son article, il citera **Abd Al Malik**, « *ce jeune poète rappeur* » : « *la France doit apprendre à se regarder et à s'aimer dans son entièreté* ».

### « Visage, mappemonde de l'au-delà »

**Le Monde** daté du 13 mai a publié une tribune d'**Yves Simon**, écrivain et auteur-compositeur, titré « Visage, mappemonde de l'au-delà. Le voiler c'est renoncer à l'humanité ». Pour l'auteur, qui cite l'anthropologue **David Le Breton** : « *Le visage est le lieu du sacré par excellence* ». Et d'ajouter : « *regarder un seul visage, c'est voir l'humanité tout entière, c'est entrevoir le ciel et les étoiles, se laisser happer par l'infini cosmos "dans un pur arrachement au quotidien, sans plus de référence au religieux"* ».

[Retrouver la tribune sur le site du Monde](#)

### « Le voile et l'obsession de voir »

**Libération** du 14 mai a publié dans ses pages « Rebonds » une tribune de **Michel Surya**, philosophe et écrivain, titrée « Le voile et l'obsession de voir ». Le quotidien a placé cette phrase de l'écrivain en exergue : *« la nudité constitue maintenant le plus puissant stimulant psychique, moral et érotique de l'appartenance à l'infinie réciprocité du voir et de l'être vu »*. Et, sur le voile intégral, **Michel Surya** soulignera en conclusion de son long « Rebonds » que *« ce n'est pas d'avantage en autorisant son port qu'en l'interdisant qu'on limitera si peu que ce soit la violence de la domination »*.



### « La Fifa se déculotte devant Téhéran »

**Libération** revient sur « l'affaire » de l'équipe féminine iranienne de football (synthèse du 28 avril) et redonne la parole à **Annie Sugier**, présidente de la Ligue du droit international des femmes (LDIF), et **Linda Weil-Curiel**, Secrétaire de la LDIF, qui cosignent un « Rebonds » titré « La Fifa se déculotte devant Téhéran ». Les deux signataires regrettent en effet le revirement de la Fédération internationale de football association (FIFA) et estiment que *« ce n'est donc pas la première fois, et ce ne sera sans doute pas la dernière, que le monde du sport se fait cocufier par le régime des mollahs »*.

### « Des femmes déterminées à garder leur niqab »

**La Croix** du 10 mai a publié un reportage sur des femmes qui portent le niqab en région parisienne. Plusieurs témoignages de femmes, qui semblent visiblement *« déterminée à garder leur niqab »*, sont ainsi rapportés. **La Croix** y voit *« une constante, témoin d'une sorte de quête de pureté »* : *« fuir le regard des représentants du sexe opposé »*. Une femme, qui ne porte pas le niqab, explique également que la future loi est un *« projet (qui la) choque tellement que cela aurait plutôt tendance à (la) faire suivre l'exemple de (ses) sœurs »* et à se couvrir du voile. *« Pourquoi est-ce qu'on pourrait porter des minijupes et pas se préserver du regard des hommes ? »* demande-t-elle. Et, il fallait s'y attendre, à la journaliste qui enquête dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, entre *« restaurants « branchés », librairies musulmanes, bistros « bobos » »*, lorsqu'elle interroge un vendeur de niqab, celui-ci explique : *« depuis un mois, on se les arrache ! J'en vends un par jour en moyenne et là, je suis à court »...*

### Position d'Amnesty international France

**Amnesty International** ne pense pas *« qu'une interdiction générale du port du voile intégral en public est nécessaire ou proportionnée quelle que soit la légitimité de l'objectif visé »*. Un courrier a été envoyé au Premier ministre, le 20 avril, pour exprimer la position de l'association sur une éventuelle interdiction générale du port du voile intégral. Une déclaration publique titrée *« Toute interdiction du voile intégral constituerait une violation du droit international relatif aux droits humains »* a été mis en ligne sur le site d'Amnesty.

[Télécharger la déclaration sur le site d'Amnesty](#)

*Voir également ci-dessous rubrique **International** (Italie, Allemagne, Yémen)*

## Régions

### Un « Lipdub » réalisé en Sarthe pour promouvoir le PVST

Le site de l'Etat en Sarthe présente une initiative originale de la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, **Leïla Louhibi**. Douze lauréates sarthoises du prix de la vocation scientifique et technique (PVST) des années précédentes ont réalisé un « Lipdub », tourné dans une entreprise, « afin d'encourager d'autres jeunes filles à diversifier leur choix professionnel, leur faciliter l'accès à tous les métiers et encourager les parcours de formation dans les filières scientifiques et technologiques qui est une nécessité, tant du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes que de celui de l'efficacité économique ».



Le site nous rappelle que le « Lipdub » (de « lip dubbing », doublage sur les lèvres) « est une vidéo réalisée dans le milieu professionnel, destinée au web. C'est une forme originale de film d'entreprise, qui met en scène les participants qui chantent en playback et bougent sur le rythme d'une chanson. Le Lip Dub est le système du bouche à oreille transposé au Web. Son principe est simple : transmettre un message écrit ou visuel aux internautes et leur donner envie de le faire suivre à leur tour à d'autres internautes ». A bon entendeur...

[Retrouver l'information et le lien vers le « Lip dub » sur le site de l'Etat en Sarthe](#)

### Lorraine : « Contrat pour l'Egalité professionnelle »



Le 12 avril dernier, à l'occasion de la visite en Lorraine d'**Elisabeth Tomé-Gertheinrichs**, Cheffe du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, en présence de la déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité, **Nouria Yahi-Boggio**, l'Etat, représenté par **Chantal Castelnot**, Secrétaire générale pour les affaires régionales, représentant le Préfet de Région, et les entreprises du groupe **Batigère**, ont signé un protocole de partenariat dont la finalité sera la signature d'un contrat d'égalité professionnelle d'ici le dernier

trimestre 2010 et l'obtention du label « Egalité » pour le groupe. **Batigère**, dont le siège social est en Moselle, trouve son origine il y a 25 ans dans l'externalisation de la gestion patrimoniale de la sidérurgie lorraine. Depuis, le groupe s'est diversifié géographiquement en s'implantant dans d'autres régions et il déploie des activités connexes (services immobiliers ou collecteurs du 1 % logement par exemple). Ce développement a permis de dédier tout un secteur d'activité au logement des familles les plus démunies. L'Etat a ainsi - et en particulier en Lorraine - la volonté de faciliter la mise à disposition auprès des entreprises, de moyens pour faire évoluer la culture de la mixité et de l'égalité professionnelle, ce qui les conduira à s'impliquer activement et de manière volontaire dans cette démarche de progrès. **Elisabeth Tomé-Gertheinrichs** et **Chantal Castelnot** ont souligné le caractère exemplaire de cette démarche à laquelle n'ont souscrit jusqu'ici que 5 % des entreprises en France. La signature d'un tel protocole constitue une première en Lorraine.

## Egalité dans la vie personnelle et sociale

### « Disparues » à la une du Parisien

Illustrée par les photos de sept femmes disparues, **Le Parisien** du 4 mai avait consacré sa une aux jeunes femmes qui chaque année disparaissent en France. En page intérieure le quotidien raconte « *le douloureux combat des familles des femmes disparues* », quelques dizaines chaque année, et publie plusieurs témoignages.

### Les « Ecomamans » contre Elisabeth Badinter

« Révoltées par le livre d'Elisabeth Badinter (« Le Conflit, la femme et la mère », synthèses des 8, 12 et 28 février, entre autres), *elles revendiquent leur fibre écolo, l'allaitement et le maternage* », **Le Point** du 13 mai revient sur la « *polémique* » et consacre trois pages aux « *ecomamans* » sous le titre « Les mères natures rebiffent ». D'après l'hebdomadaire elles ont même fondé une association, les « Ecomamans » et un collectif : « Verte de rage ».

### La maison de naissance alternative aux « usines à bébés »

Sous le titre « En Belgique, accoucher comme à la maison », **Le Monde Magazine** daté du 15 mai publie quatre pages de reportage à Namur où l'envoyée spéciale du journal a visité une maison de naissance. « *En Europe du Nord le concept a déjà fait ses preuves et séduit nombre de femmes en demande de lieux plus humains* » souligne **Le Monde Magazine**, qui se demande en fin de compte, à écouter certains arguments des tenantes d'un accouchement « *le plus naturel possible, respectueux du rythme de la femme et de l'enfant* », si l'on n'est pas devant un « *retour en arrière* ».

### Les sages-femmes demandent des moyens pour mener à bien leurs missions

A l'occasion de la Journée internationale des sages-femmes qui se tenait le 5 mai dernier, « *les représentants de cette profession médicale tirent la sonnette d'alarme* » signalait **Le Quotidien du Médecin** dans son édition du 7 mai. Pour le collectif des associations et des syndicats de sages-femmes (CASSF), si la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » (HPST) leur a confié de nouvelles missions (suivi gynécologique de prévention, prescription de la contraception), la détérioration du système de santé permet de moins en moins aux sages-femmes d'exercer pleinement leurs compétences. La journée du 5 mai a été l'occasion pour ces professionnelles de la santé d'alerter les pouvoirs publics « *qu'elles ne pourront mener à bien toutes les missions de santé publique qui leur sont imparties* » si un certain nombre de problèmes posés par la loi HPST ne sont pas réglés.

### Proposition de loi contre les violences faites aux femmes

A noter une autre réaction sur la proposition de loi renforçant la protection des victimes et la prévention et la répression des violences faites aux femmes. Le réseau d'actions Femmes d'**Amnesty International France** avait diffusé un communiqué le 6 mai regrettant que la loi n'ait pas encore été « *examinée par le Sénat* » et affirmant que « *la politique de lutte contre les violences faites aux femmes en France doit être ambitieuse* ». L'association a mis en ligne une pétition sur son site.

## **Nouvelle action prévue le 29 mai pour « Pas de bébés à la consigne »**

Sous le titre « Crèche. Les bébés sur le pavé pour ne pas finir comme des sardines », **L'Humanité** du 7 mai rendait compte de la nouvelle journée d'action des professionnels de la petite enfance, le 6 mai, à l'appel du collectif **Pas de bébés à la consigne**. « *En dépit d'une mobilisation en léger repli* », indique le quotidien, « *la détermination demeure intacte* » et « *un nouveau rendez-vous est fixé au 29 mai* ». Dans son communiqué le collectif appelle à « *une déferlante nationale* ». De son côté **Le Figaro** soulignait à la veille de la journée de mobilisation (4 mai) qu'en plus de « *l'éventuelle réforme des crèches* », c'était aussi maintenant « *la création de maisons d'assistantes maternelles* » qui inquiétait les professionnels. **Le Figaro** soulignait « *les crispations* » que « *ces deux mesures gouvernementales suscitent* ». **Le Quotidien du médecin**, dans son édition du 6 mai, revenait sur la mobilisation du collectif et les problèmes posés par les réformes. Le quotidien médical concluait son article en indiquant que, « *plus globalement, les spécialistes appellent à une politique de la petite enfance plus ambitieuse* ».

## **Egalité dans la vie professionnelle**

### **Egalité professionnelle : Force Ouvrière demande des actes**

Le syndicat **Force Ouvrière** a diffusé un communiqué le 12 mai dans lequel il « *relève l'intervention du Premier ministre sur l'égalité professionnelle à l'occasion des Etats généraux de la femme* ». « *Il est manifestement besoin de rappeler l'engagement pris par le ministre du travail à l'issue de la conférence tripartite sur l'égalité de 2007, de mettre en place une sanction financière pour garantir le respect de l'égalité salariale posée par la loi du 23 mars 2006* » explique FO qui, toujours selon le communiqué, « *n'a cessé de rappeler cet engagement, en soulignant la nécessité de sanctions financières réellement dissuasives. Il faudrait donc avancer désormais sur les modalités et le montant de cette sanction, à quelques mois de l'échéance du 31 décembre 2010. Il incombe à l'Etat de faire appliquer la loi républicaine, de surcroît lorsqu'il en va de la mise en œuvre d'un principe constitutionnel* ». **Force ouvrière** est aussi en attente « *d'une négociation nationale et interprofessionnelle sur l'égalité professionnelle, intégrant le temps partiel contraint et l'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle* ». « *Il faudrait donc que cette négociation nationale et interprofessionnelle spécifique à l'égalité professionnelle, réclamée par plusieurs organisations syndicales, devienne une réalité* » souligne le syndicat. Et de conclure : « *le rôle des interlocuteurs sociaux ne saurait toutefois éclipser la nécessaire intervention des pouvoirs publics pour l'égalité professionnelle, dont la proposition de loi sur la présence des femmes dans les conseils d'administration porte l'empreinte, comme le relève le Premier ministre* ».

## **Culture, communication**

### **Scène Jazz au Féminin à Saint-Germain-des-Prés**

Pour la cinquième année consécutive, le Festival Jazz à Saint-Germain-des-Prés consacre une journée aux musiciennes, et met à l'honneur les nouveaux talents « femmes » dans le jazz : vocalistes, compositrices, instrumentistes... Le **dimanche 16 mai Cécilia Bertolini quartet, Sarah Lenka quintet, Tangora quintet** et **The Blues Lovers** se produiront dans ce cadre à partir de 13 heures 30 place Saint-Germain-des-Prés à Paris.



## « La Comtesse », un film de Julie Delpy

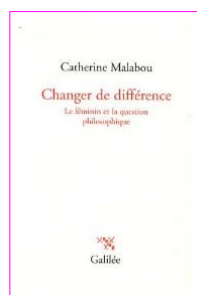
Sous le titre « L'histoire de la cruelle Comtesse et de la sorcière amoureuse », **Clara Domingues** nous donne à lire, sur le site **Suite 101**, une critique du film « La Comtesse » de **Julie Delpy**, sorti en salle le 21 avril dernier. « Avec *La Comtesse*, Julie Delpy relève un défi ardu qu'elle emporte brillamment », explique **Clara Domingues** : « démontrer la complexité de la domination masculine dans les hauts lieux du pouvoir, à travers des histoires d'amour, de haine et de cruauté dont le caractère extraordinaire ne tient qu'au sexe de celle qui les vit », en d'autres termes : « du danger de défier sa condition quand on est née femme »...



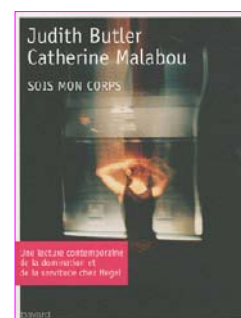
[Lire la critique de Clara Domingues sur Suite 101](#)

## Publications, parutions

### « Corps plastiques »...

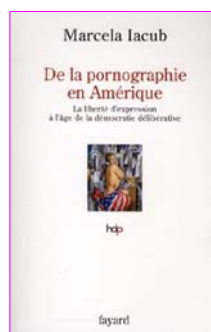


Sous le titre « Corps plastiques. Deux femmes philosophes relisent la dialectique du maître et de l'esclave de Hegel », **Libération** du 13 mai publie une critique de deux ouvrages récemment parus : « Sois mon corps. Une lecture contemporaine de la domination et de la servitude chez Hegel » de **Judith Butler** et **Catherine Malabou** (Bayard) et « Changer de différence. Le Féminin et la question philosophique » de **Catherine Malabou** (Galilée).



**Libération** annonce que deux philosophes revisitent « La dialectique du maître et de l'esclave », l'un des morceaux de bravoure de la « Phénoménologie de l'esprit », « pour montrer qu'il parle du « corps » tout autant que de la soumission ou de la reconnaissance ». Et pour « Libé », « que ces philosophes soient des femmes n'est pas indifférent, si l'on songe que, longtemps, Hegel fut présenté comme le parangon de la métaphysique masculine et dominatrice... ».

### « De la pornographie en Amérique »



**Le Monde** du 14 mai consacre un article au dernier ouvrage de **Marcela Iacub**, « De la pornographie en Amérique. La liberté d'expression à l'âge de la démocratie délibérative » paru chez **Fayard**. Pour le quotidien, « la juriste Marcela Iacub met la conception américaine de la liberté d'expression à l'épreuve de la pornographie ». Selon le résumé de l'éditeur, « en pensant ensemble la libéralisation absolue de la parole politique et la restriction exacerbée de tout discours à caractère sexuel, Marcela Iacub propose une analyse totalement originale du système politique américain et montre comment, à travers ce cas, c'est l'avenir de la liberté d'expression dans nos sociétés qui est en jeu ».

## Evolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant

La Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) publie, dans **Politiques sociales et familiales** n° 99 de mars 2010, un article d'**Arnaud Régnier-Loilier** et **Céline Hiron**, respectivement chargé de recherche et stagiaire à l'Institut national d'études démographiques (INED), sur l'évolution de la répartition des tâches domestiques après l'arrivée d'un enfant. Selon le résumé, « *malgré l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail à partir des années 1960 et une progression de la « norme » égalitaire, le partage des tâches domestiques reste très inégalitaire au sein du couple. Par ailleurs, la répartition du travail domestique n'est pas figée et les inégalités entre femmes et hommes se renforcent au fil des années ou au gré d'événements familiaux ou professionnels. A partir de l'enquête longitudinale Étude des relations familiales et intergénérationnelle, réalisée par l'Institut national d'études démographiques et l'Institut national de la statistique et des études économiques en 2005 et 2008, cet article examine l'incidence de l'arrivée d'un enfant sur le partage du travail domestique entre les conjoints* ».

[Télécharger l'article sur le site de la CNAF](#)

## Débat

### « Des médias et des hommes »



**Isabelle Germain** a signé le 5 mai un « Contre-courant » titré « Des médias et des hommes » sur **Les Nouvelles.news**. « *S'il est des sujets sur lesquels la notion de relativité est systématiquement convoquée, ce sont bien ceux qui concernent les femmes. Alors que, sur le voile intégral, le chœur des avis autorisés affirme qu'il « y a des sujets plus important », pour Polanski, en revanche, pas de discussion. Lundi dernier Libération lui consacrait sa Une* » s'étonne-t-elle. Une occasion pour la journaliste de mener une réflexion sur le rôle des médias dans le débat sur le voile intégral, la place des femmes dans les Conseils d'administration ou l'affaire de « la jeune fille mineure, offerte en cadeau à un joueur de l'équipe des Bleus nationaux fait la couverture des magazines people »...

[Lire l'article sur le site des Nouvelles.news](#)

### « Défense de Zahia et de ses clients »

Justement, **Libération** du 13 mai a publié un « Rebonds » de **Claude Dubois**, historien. Pour lui, « *si, jadis pour le populaire, les dames galantes étaient des feignantes et des vicieuses, pour l'opinion actuelle, elles sont des victimes* ». « *A bien considérer l'affaire de la belle petite Zahia et des trois footballeurs, force est de se demander : quelle affaire, quelle victime ?* » s'interroge-t-il. **Claude Dubois** croit savoir que « *déjà, quelques idées convenues sur la prostitution sont dégrappées* ». Et d'assurer la défense de Zahia et des « bleus », d'ironiser sur les « pourfendeurs de la prostitution », et de conclure : « *la gauloiserie participe de notre identité nationale (...)* ».



## Union européenne

### Vers une protection sociale pour les indépendantes et les conjoints aidants

Les Etats membres doivent offrir une protection sociale, y compris une allocation de maternité de 14 semaines minimum, aux femmes qui exercent une activité indépendante et aux conjoints aidants, a estimé la commission des droits de la femme ce le 4 mai. La commission a adopté des amendements à une directive qui seront mis aux voix lors de la plénière de mai.

[Lire le communiqué de presse sur le site du Parlement européen](#)

## International

### Un drame de l'avortement crée un choc en Italie

Une affaire survenue après un avortement en Calabre trouble l'Italie, fait resurgir la question au Parlement, et provoque plusieurs déclarations de la hiérarchie catholique : le 24 avril dernier, un fœtus avorté tardivement, mais toujours vivant, a été mis dans un conteneur par le personnel hospitalier. La députée responsable des questions relatives à la santé pour le parti centriste UDC, **Dorina Bianchi**, va présenter un projet de loi pour que soit instituée une commission d'enquête destinée à vérifier les modalités d'application de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG). (**La Croix** du 5 mai).

### Des élus africains demandent l'interdiction universelle de l'excision

Des parlementaires de 27 pays africains ont appelé le 4 mai l'Organisation des Nations Unies (ONU) à instaurer en 2010 une « *interdiction universelle* » des mutilations génitales féminines, au terme d'une conférence consacrée à l'excision à Dakar. « *La déclaration finale appelle la 65<sup>e</sup> Session de l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter une résolution solennelle qui interdise les mutilations génitales féminines dans le monde* » demande un communiqué publié à l'issue de cette conférence interparlementaire organisée conjointement par le ministère sénégalais de la Famille, l'association internationale No Peace Without Justice et l'Organisation sénégalaise La Palabre. (D'après l'**Agence France Presse**).

### Allemagne : une ministre prend position contre le voile... et les crucifix

Nommée fin avril ministre régionale (ministre des Affaires sociales en Basse-Saxe), et devenant ainsi la première femme d'origine turque à accéder à un tel poste en Allemagne, **Ayguel Oezkan**, du parti chrétien-démocrate (CDU) d'**Angela Merkel**, a jeté le trouble au sein de son parti et suscité un tollé en se déclarant contre le voile ou les crucifix dans les salles de classes dans le magazine **Focus**. « *Les symboles chrétiens n'ont pas leur place dans les écoles publiques. L'école doit être un lieu neutre où les voiles non plus n'ont rien à faire dans une salle de classe* » a en effet déclaré **Ayguel Oezkan**. (D'après agences).

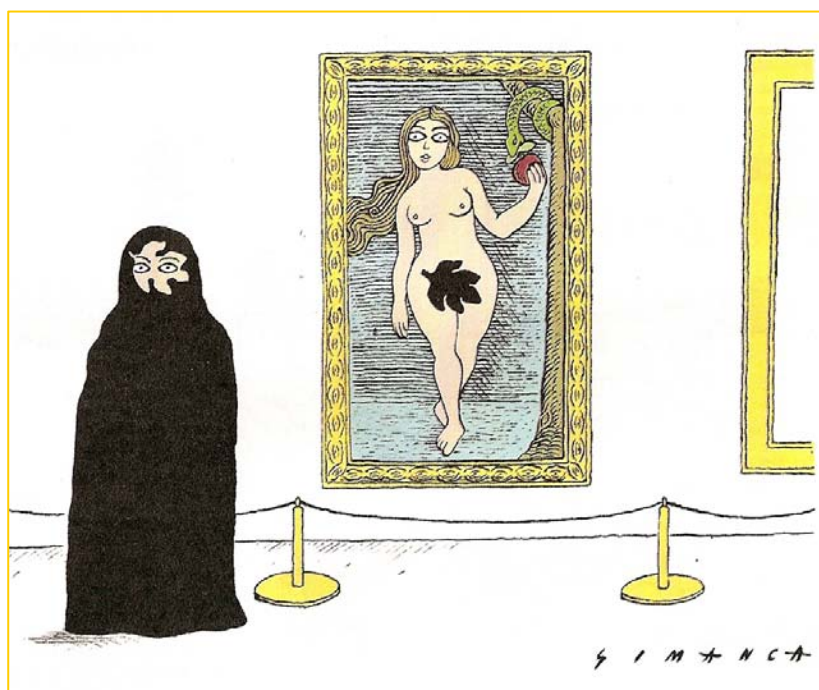


## Italie: première amende à une musulmane pour port du niqab

De nombreux journaux ont repris, sous forme de brèves, l'information de l'Agence France Presse du 4 mai dernier : « une femme musulmane va devoir payer une amende pour port de la burqa en violation d'un arrêté municipal, une première en Italie, dans la foulée de mesures restrictives adoptées ou en cours d'élaboration dans d'autres pays européens ». Selon l'AFP, « la jeune musulmane de 26 ans, de nationalité tunisienne, se trouvait dans la rue en compagnie de son mari devant un bureau de poste quand une patrouille de carabinieri a demandé à l'identifier ». L'agence précise que « plusieurs maires appartenant à la Ligue du Nord se sont appuyés sur cette loi pour faire adopter des arrêtés interdisant la burqa, le niqab ou la tenue de bain islamique (burkini) ». « En revanche », indique l'AFP, « le foulard islamique, le hijab (qui ne laisse voir que l'ovale du visage) ne fait pas débat en Italie où il est même accepté dans les écoles ».

### « Avec ce voile, tu n'iras pas au paradis »

Au Yémen, « en jouant avec les formes, les couleurs et les tissus, les femmes cherchent à sortir de l'anonymat dans lequel la société rigoriste veut les enfermer » raconte **Courrier international** le 12 mai traduisant un papier du journal londonien **Elaph**. Illustré par un dessin du dessinateur brésilien **Simanca** (ci-dessous), l'article explique en particulier qu'une « mode venue des pays du golfe » consiste à porter un voile « qui cache les cheveux tout en suggérant d'avantage qu'il y en a en réalité » et qui a déclenché les foudres des extrémistes affirmant que ses adeptes « ne verront pas le paradis, même de loin »...



Dessin © Simanca - Cagle cartoons - Courrier international

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale.

Cette synthèse ne peut en aucun cas être interprétée comme reflétant le point de vue de son auteur. Photos © DR

**Direction générale de la cohésion sociale** - Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes  
Bureau de l'animation et de la veille - [sdfe-synthese@social.gouv.fr](mailto:sdfe-synthese@social.gouv.fr) - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>